



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2008

Le mercredi dix neuf mars deux mil huit, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, MARTIN Martine, RACINE Régine, BURETTE Charline, Mrs JEANS Philippe, CARPENTIER Eric, FOOS Jean-Louis, DAGORNO Gilles, PALFINI Laurent, VAUCHEL Eric.

Absents excusés : Mmes RUDELLI Elisabeth, YAPO Yvette, Mrs MILLE Rémy, M. Eric KUSZ.

Secrétaire de séance : FERCOQ Huguette

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Le Conseil municipal décide comme délégués du Conseil municipal aux différents syndicats :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU VERT

Titulaire :	M. Etienne ROUSSELET	Suppléant :	M. Jean-Louis FOOS
Titulaire :	M. Eric CARPENTIER	Suppléant :	Mme Régine RACINE

SYNDICAT ELECTRIQUE

Titulaire :	M. Etienne ROUSSELET	Suppléant :	M. Eric CARPENTIER
Titulaire :	M. Jean-Louis FOOS	Suppléant :	M. Gilles DAGORNO

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Titulaire :	M. Etienne ROUSSELET	Suppléant :	M. Eric KUSZ
Titulaire :	M. Rémy MILLE	Suppléant :	M. Jean-Louis FOOS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MENAGERES

Titulaire :	M. Etienne ROUSSELET	Suppléant :	Mme Martine MARTIN
Titulaire :	M. Philippe JEANS	Suppléant :	M. Rémy MILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE

Titulaire :	M. Etienne ROUSSELET	Suppléant :	M. Martine MARTIN
Titulaire :	M. Laurent PALFINI	Suppléant :	M. Eric KUSZ

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE ECALLES ALIX

Titulaire :	M. Etienne ROUSSELET	Suppléant :	
Titulaire :	M. Rémy MILLE	Suppléant :	

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET SAFFIMBEC

Titulaire : M. Etienne ROUSSELET
Titulaire : M. Gilles DAGORNO

Suppléant : M. Jean-Louis FOOS
Suppléant : M. Eric CARPENTIER

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS CAUX SEINE

Titulaire : M. Etienne ROUSSELET
Titulaire : Mme Charline BURETTE

Suppléant : M. Jean-Louis FOOS
Suppléant : M. Eric CARPENTIER

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

1- COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Mme Elisabeth RUDELLI

2 - COMMISSION MUNICIPALE DU JUGEMENT CONCERNANT LA LISTE ELECTORALE POLITIQUE :

Mme Martine MARTIN

3 - COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS

Mmes Régine RACINE, Martine MARTIN, Yvette YAPO, Charline BURETTE

4 - REVISION DE LA LISTE ELECTORALE DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE :

M. Eric CARPENTIER

5- COMMISSION DES TRAVAUX :

Mrs Etienne ROUSSELET, Eric VAUCHEL, Eric CARPENTIER, Rémy MILLE, Gilles DAGORNO et Mme Huguette FERCOQ

6 - COMMISSION APPEL D'OFFRES

Titulaire : Eric CARPENTIER
Titulaire : Huguette FERCOQ
Titulaire : Rémy MILLE

Suppléant : Gilles DAGORNO
Suppléant : Jean Louis FOOS
Suppléant : Eric VAUCHEL

7 -COMMISSION URBANISME

Mrs Philippe JEANS, Eric KUSZ, Rémy MILLE, Eric CARPENTIER, Jean-Louis FOOS et Mme Huguette FERCOQ

8 - COMMISSION DES SPORTS

Mrs Etienne ROUSSELET, Eric VAUCHEL, Laurent PALFINI

9 - COMMISSION DES FETES

Mrs Eric CARPENTIER, Eric KUSZ, Jean-Louis FOOS, Gilles DAGORNO Mmes Martine MARTIN Huguette FERCOQ, Yvette YAPO, Charline BURETTE

10 - COMMISSION DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE A LA CHAMBRE DES METIERS :

M. Eric VAUCHEL

11 - COMMISSION DE LA CANTINE

Mmes Huguette FERCOQ et Martine MARTIN

12 - COMMISSION DU FONCTIONNEMENT DE LA SALLE

Mrs Philippe JEANS, Rémy MILLE et Mme Huguette FERCOQ

13 - COMMISSION DE L'INFORMATION

Mmes Huguette FERCOQ, Régine RACINE, Yvette YAPO, Charline BURETTE et Mrs Gilles DAGORNO et Philippe JEANS

14 - COMMISSION INTERCOMMUNALITE ET TOURISME

Mme Régine RACINE

AMENAGEMENT RD 304

Suite à la consultation lancée en vue de réaliser des travaux pour réceptionner la route du stade (RD 304), le conseil municipal décide sur proposition de M. le Maire de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes de Travaux Ingénierie et Conseil du Pays de Bray à 76270 Mesnières en Bray.

Les honoraires dus à ce BET s'élève à 6 950 €H.T, comme convenu, dans la proposition, le BET se chargera de faire réaliser les relevés topographiques nécessaires.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec le Département. Celui-ci prenant en charge la chaussée proprement dite (fil d'eau à fil d'eau) la commune financera tout ce qui concerne les bas côtés.

Le Conseil autorise M. le Maire :

- . à signer tous les documents concernant cette affaire,
- . à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGE du Département pour la partie restant à la charge de la commune.

CONVENTION PTT

Suite à la délibération prise le 22 janvier 2008 et aux difficultés rencontrées, M. le Maire propose d'annuler la dite délibération.

Pour solutionner les problèmes rencontrés par M. Pagnen et M. Nicolle pour être raccordé au Réseau de France Télécom, M. le Maire propose au Conseil municipal de

- 1) commander le fonçage de la route de Fréville pour amener le réseau auprès des maisons de Mrs Pagnen et Nicolle et des deux lots restant à construire.
- 2) Financer le dit fonçage à France Télécom pour une somme de 800 €
- 3) Récupérer auprès de Mrs Pagnen et Nicolle la somme de 200 € chacun après avoir obtenu l'engagement de ceux-ci d'accepter ce remboursement.
- 4) Récupérer 200 € chacun auprès des futurs acquéreurs des deux lots restant à construire. Cette somme sera indiquée due dans chacun des documents officiels concernant la construction sur ces lots. La récupération se fera le plus tôt possible.

CONVENTION ANC

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'une lettre que M. le Président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement a adressé concernant la participation éventuelle des communes à la réhabilitation des installations individuelles d'assainissement. Cette mesure concerne au maximum 60 installations sur le territoire de la commune.

Après une large discussion, le conseil municipal décide de participer aux dépenses restant

dues par le propriétaire à concurrence de 30% avec un plafond de 1 000 € de participation.

Dans le cas où un administré réaliserait lui-même les travaux, le conseil municipal demandera à M. le Président du Syndicat de calculer les 20% normalement restés dus dans les situations classiques et le conseil municipal versera 30% de cette quote-part comme pour les autres administrés qui ont leur installation d'assainissement non collective restaurée par le Syndicat.

REVETEMENT COUR DE RECREATION

M. le Maire expose au conseil municipal les problèmes qu'il rencontre au sujet du revêtement de la cour de récréation (côté primaire). Il souhaite que le conseil municipal l'autorise à solliciter un cabinet d'études pour chiffrer le projet, procéder à l'appel d'offres et surveiller les travaux.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter différents cabinets.

CONVENTION REVISION DU POS

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le Cabinet Euclid au sujet de la reprise de l'élaboration du PLU de la commune de Croixmare.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les conventions avec le Centre de Gestion du personnel concernant d'une part les missions temporaires (remplacement du personnel) d'autre part le calcul des indemnités de chômage en cas de besoin.

FISCALISATION DE PARTICIPATION AUX SYNDICATS

Le Conseil municipal décide de ne pas fiscaliser les participations aux différents syndicats dont fait partie la commune de Croixmare.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,